de terminer sa ronde, car ce dernier n'a rien entendu.

Fait à noter : il y a quinze jours, un vol identique avait été commis dans l'établissement.

Plainte a été déposée au commissariat de police du 1er arrondissement.

VOL D'UN BIDON DE LAIT. — Un laitier de Marcq-en-Barœul, M. Dhalluin, se trouvait, vendredi matin, place de la Fosse-aux-Chênes, occupé à servir un client. Profitant de son absence, un malandrin lui a volé un bidon rempli de lait.

ENCORE UN VOL DE BICYCLETTE à ajouter à la série. Vendredi, vers midi, M. Cau-Voreux, négociant en laines, rue d'Inkermann, 39, entrait dans les bureaux de MM. Richard-Desrousseaux, fabricants, rue du Grand-Chemin, après avoir déposé sa bicyclette dans le couloir. Peu après, il s'aperçut qu'on la lui avait enlevée.

Ce vélo, dont la valeur est de 325 francs, porte la marque « Wolf American et Cie », elle a un cadre noir, des jantes en bois jaune, un guidon cintré avec poignées recouvertes d'une toile cirée vert-crocodile ; la selle est de la marque « Hunt ».

UNE MONTRE VOLÉE. — Une ménagère demeurant rue de la Guinguette, 89, Elodie Delmasure, femme Alphonse Acrschot, a informé la police que, mardi dernier, pendant une courte absence, on lui avait volé une montre en argent d'une valeur de dix fr., qui était accrochée à un clou dans la cuisine de son habitation. L'auteur de ce vol est inconnu.

SIX GAMINS ET GAMINES ARRÊTÉS. — Depuis plusieurs jours, une bande de gamins et de gamines de 12 à 17 ans, accostaient les femmes dans le quartier du Laboureur et, par taquinerie sans doute, leur enlevaient leurs peignes et épingles à cheveux.

Tel a été le cas de Mme Saladin, qui demeure Grande-Rue, de Mlles Flore Parent, rue Marquisat, 4, et Léontine Langer, rue Saint-Louis, 44. Vendredi après-midi, vers une heure et demie, la bande a recommencé ses exploits, boulevard Gambetta. Le sous-brigadier de police Catteau, ayant pu découvrir le signalement des gamins et gamines, a opéré les arrestations suivantes :

Jules Vienne, 14 ans, rue des Fossés, 17 ; Albert Maurer, 12 ans, rue Magenta ; Marie Dewyst, fraudeuse, 17 ans, rue Magenta, 5 ; Mélanie, Marie et Louise Plennevaux, âgées de 15, 14 et 12 ans, demeurant rue Magenta, 5.

Toute la bande a été conduite au poste. Les jeunes filles ont été trouvées en possession des objets volés. Tous seront conduits, samedi, à Lille.

COUPS ET BLESSURES. — Un maçon, Isidore Vermeire, âgé de 27 ans, demeurant place du Progrès, et Jules Moreau, dit « le Parisien », âgé de 21 ans, demeurant rue de Flandre, 115, ont été l'objet de procès pour coups et blessures portés à Louis Duhem, rattacheur, âgé de 31 ans, demeurant rue Christophe-Colomb, 8. Les deux prévenus sont en fuite.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Société Anonyme de la rue du Collège, l'un des lisseurs, Jules Bernard, âgé de 32 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé au pied gauche par la chute d'un recouvrement de son métier. M. le docteur Lepoutre lui a ordonné dix jours de repos.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, un laveur s'est blessé au pied gauche en tombant. L'ouvrier, J. B. Lombart, âgé de 50 ans, demeurant rue des Fleurs, à Wattrelos, devra, d'après M. le docteur le plat, chômer six jours.

— Un ouvrier emballeur au service de M. Jean Decreamer, expéditeur, s'est blessé aux reins en soulevant une balle. M. le docteur Bilé a examiné l'ouvrier, Jules Lombart, âgé de 52 ans, demeurant rue de la Perche, et lui a prescrit dix jours de repos.

Un tisserand, Henri Vanheele, âgé de 23 ans, demeurant boulevard de Belfort, a été blessé à l'orteil gauche par un coup de navette. M. le docteur Delcroix l'a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Prouvost et Baroux, fabricants, et lui a ordonné huit jours de repos.

A la Société Artésienne de Nord, un rattacheur, Gaston Abbot, âgé de 12 ans 1/2, demeurant rue Archimède, s'est blessé à la figure en tombant. M. le docteur Ballenghien lui a ordonné huit jours de repos.

Un rattacheur de la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, s'est blessé à la hanche droite pendant son travail. M. le docteur Plouvier a examiné l'ouvrier, Alfred Dubreux, âgé de 14 ans, demeurant rue Molière, cour Hippolyte, et lui a ordonné huit jours de repos.

A LA « ROUBAISIENNE ». — C'est ce soir, samedi, à neuf heures précises, qu'aura lieu la soirée intime, organisée en l'honneur des gymnastes portant sous les drapeaux. Un programme des plus attrayants a été composé par la commission des fêtes qui s'est assuré le concours d'artistes distingués.

Après la partie consacrée, aura lieu la distribution des cadeaux offerts aux concurrents et aussi la distribution des diplômes aux lauréats de l'examen d'instruction militaire. La soirée sera terminée par un banquet d'adieux offert aux futurs soldats.

Le comité compte sur la présence de tous les membres, de la Roubaisienne, anciens, adultes et pupilles pour donner à ceux qui vont accomplir leur service militaire, une preuve nouvelle de sympathique camaraderie.

ENTERREMENT DU SAMEDI 9 NOVEMBRE. — Mme Jeanne Bonnet, neuf heures et demie, église du Très-Saint-Rédempteur.

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 60 le kilogramme.

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 94391

Communications

ROUBAIX. — La Jeanne-d'Arc (Société de secours mutuels et de retraites). — La Commission administrative rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain, 10 novembre, à quatre heures, au local habituel, « Café du Dôme-Cercle », place Notre-Dame. Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires jusque cinq heures.

— Fanfare de Beaulieu. — Répétition ce soir, à neuf heures précises pour les morceaux qui doivent être exécutés le lendemain, avec les Combattants de 1870-71, à l'église St-Sépulcre, à la messe de midi. Présence indispensable.

— Chevaliers de la Fourchette. — Répétition générale le samedi 9 courant, pour le concert du dimanche 10 novembre. Présence indispensable.

— La Commission [illegible] belges ayant servi sous le règne de S. M. Léopold Ier, prie les sociétaires de se trouver dimanche, 10 novembre, à cinq heures, en assemblée générale chez M. Oscar Lefebvre, Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare.

— Les membres de la société « la Cecilia Roubaisienne » sont priés d'assister à la répétition générale des chœurs à exécuter au concert de la Mairie, samedi, 9 courant, à neuf heures du soir.

— Fanfare les Intimes. — La Commission rappelle aux musiciens la sortie de dimanche prochain, 10 novembre, pour visites aux membres honoraires et amis faisant partie de la société. Rendez-vous au local à deux heures. Départ à deux heures et demie. La Commission compte absolument sur l'exactitude de tous les sociétaires afin de pouvoir être libres à cinq heures.

CROIX

AVIS AUX RÉSERVISTES. — Le maire de Croix s'est décidé à répondre aux demandes d'explications que nous avons publiées à différentes reprises. Mais, suivant une désespérante habitude, sa réponse est à côté de la question. Nous avons prouvé, et les réservistes après nous, que les subsides votés pour 1902 étaient en diminution sur les années précédentes ; que le maire, l'adjoint aux finances et les conseillers de la majorité étaient en désaccord sur la question. C'est donc sur ces contradictions et sur ces récraits de fonds que M. Desbarbieux était en devoir de répondre. Au lieu de cela, il communique à un journal un avis invitant « les réservistes qui n'auraient pas reçu d'indemnité ainsi que ses détracteurs, dit-il, à se présenter à la mairie pour juger du nombre des éliminés. M. Desbarbieux oublie que nous n'avons jamais parlé des réservistes de 1901, mais seulement du sort réservé à ceux de 1902. En ce qui concerne ces derniers, il croit se justifier en ajoutant que leur nombre est inconnu et que la somme portée au budget n'est qu'une prévision. Ce n'est qu'une échappatoire et les réservistes ne savent pas encore pourquoi on prévoit pour eux 500 francs de moins que les années précédentes, alors que leur nombre, étant donné la progression de la population, sera forcément en élevé. En un mot, M. Desbarbieux n'a pas encore répondu et il a parlé pour ne rien dire.

UN OUVRIER SURPRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE DÉTOURNEMENT. — Dans la soirée de jeudi, un magasinier de la teinturerie Ramard Raquet et Cie, rue des Ogiers, M. Henri Chys, découvrait près d'une porte charretière, un pain de savon de Marseille de 5 kilos qui semblait avoir été là en cet endroit pour être plus facilement enlevé. Les directeurs prévenus embusquèrent une sentinelle et deux hommes furent postés près de la porte pour surprendre le voleur. A six heures et demie, cinq minutes après la sortie des ouvriers, un individu s'approcha de l'endroit et prit le bloc de savon. Aussitôt l'un des guetteurs lui donna la poursuite. Mais, se voyant pris, l'ouvrier, Clovis M[illegible], âgé de 25 ans, lâcha tomber l'objet et se rendit, non sans avoir résisté [illegible]. Arrêté par le garde Spriet, le voleur a été incarcéré, vendredi matin, par M. le commissaire de police, auquel il a fait des aveux complets. Marsan, qui habite à Croix, rue Roche, 7, a été incarcéré en attendant son transfert à Lille. Il a exprimé son regret pour le délit commis.

LE VOL D'UNE COURONNE AU CIMETIÈRE. — On sait que, le 2 novembre, vers une heure du matin, une couronne d'immortelles avait été déposée la veille par la municipalité, au monument des soldats morts pour la Patrie, sur ordre [illegible] du maire. A ce propos, « un groupe d'ouvriers » vient communiquer aux journaux une lettre protestant contre [illegible] de la société, l'élite nationale qui a [illegible] cette honteuse besogne. Les auteurs de la plainte [illegible] qu'ils ont pu constater que le vol de la couronne est le fait d'une canaille [illegible] qui pourrait y avoir été commis par un autre individu. Ils demandent en outre qu'une souscription soit ouverte pour réparer, par l'offrande d'une nouvelle couronne, « l'affront fait à la mémoire des enfants du peuple morts au champ d'honneur ».

VIOLENCES LÉGÈRES. — M. Adolphe Martinot, demeurant boulevard Gambetta, à Roubaix, a déposé, vendredi, une plainte contre le nommé Fabre, marchand de faïences, à Eves, rue St-Denis, pour violences légères exercées sur la personne de son fils, Jules Martinot, âgé de 11 ans.

DE FAUSSES PIÈCES DE 5 FRANCS. — [illegible] à l'effigie de la Semeuse et au millésime 1873 [illegible] en circulant à Croix. Les commerçants sont invités à [illegible] leur attention, car ces pièces, bien que [illegible] en plomb, sont parfaitement imitées.

WASQUEHAL

EST-CE UN NOYÉ ? — Nous avons dit, il y a quelques jours, que des vêtements avaient été trouvés sur la berge du canal de Roubaix, dans les bassins des produits chimiques. Les recherches faites pour découvrir le corps d'un individu dont ils avaient pu être la dépouille, dans les environs, les dires en [illegible] les autres, n'ont pas abouti. Depuis, [illegible] de cet individu correspond presque entièrement à celui que nous donnions hier d'un chômeur, Jules Derick, de la rue de la Tête-d'Or, à Roubaix, disparu depuis le 1er novembre. On saura probablement sous peu longtemps à savoir si les deux hommes ne font qu'un et s'il y a eu réellement suicide.

WILLEMS

LA FRAUDE. — Jeudi, vers sept heures du soir, le sous-brigadier des douanes Jean Bouquet, et le préposé Emile Regnier, se trouvaient en service au sentier dit du Curé, à 250 mètres de la frontière, orné mis en fuite deux fraudeurs qui abandonnèrent sur le terrain leurs ballots de contrebande. Ceux-ci contenaient 52 kilos d'allumettes en bois, d'une valeur de 117 francs 60 centimes, et deux [illegible] d'un poids de 125 grammes, soit une valeur totale de 242 francs 60.

BAISIEUX

CHEVAUX EMBOURBÉS. — Vendredi vers deux heures et demie, un [illegible] chevaux de M. Lefèvre-Maes, marchand de [illegible], près de la gare de Baisieux, [illegible] voiture en station près de son habitation, [illegible] dans la direction de la place de la Gare, qu'ils traversèrent à fond de train. Un accident était à craindre. Fort heureusement, au moment où l'on se mettait à leur poursuite, les deux chevaux allaient se jeter, en face du restaurant des « Cours Joyeux », sur deux chariots qui descendaient le pavé du Pont-Baisieux. L'un des animaux fut renversé, mais relevé quelques minutes après, sans aucune blessure. La voiture elle-même n'a subi aucun dégât.

[illegible]

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira lundi prochain, 11 novembre, à quatre heures du soir, en session ordinaire de novembre. Ordre du jour : 1. Commissaires répartiteurs des contributions directes en 1902 : propositions. — 2. Révision de la liste électorale pour 1902 : nomination des délégués. — 3. Assistance à domicile des vieillards, infirmes et incurables indigents ; proposition. — 4. Fixation des alignements du chemin d'intérêt commun n° 132 (pièce comprise entre la fabrique Motte-Bossut et le territoire de Lys) ; avis du Conseil. — 5. Remplacement de la chaussée pavée du chemin d'intérêt commun n° 91 et construction d'un trottoir ; avis du Conseil.

ALIGNEMENT DU CHEMIN N° 91. — Par décision du 23 août 1901, le Conseil général a homologué le plan d'alignement du chemin d'intérêt commun n° 91, dans la traverse de Leers. A partir de ce jour, la décision ci-dessus et un exemplaire du plan resteront déposés au secrétariat de la Mairie, où chacun sera admis à les consulter.

HEM

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un domestique de M. Alfred Dereux, marchand de vins au Petit Lannoy, Florent Dubus, 23 ans, descendait une barrique de vin dans une cave, lorsque la futaille lui roula sur la poitrine. M. le docteur Coubronne a soigné le blessé et constaté que l'accident paraissait devoir entraîner une incapacité de travail d'un mois, à moins de lésions internes.

Plantes stérilisées, Couronnes. Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maconnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs
Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES, ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER, inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 83032

BANQUE LYONNAISE
CONSEILS sur
PLACEMENTS DE TOUT REPOS
ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME
Paiement de Coupons sans aucune retenue
Banque Lyonnaise, 54, Grande-Rue, 54
ROUBAIX

WATTRELOS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira mardi prochain, 12 novembre, à huit heures du soir, en session ordinaire de novembre 1901. — Voici l'ordre du jour de cette réunion :

1. Ouverture de la session ordinaire de novembre. Nomination d'un secrétaire de session. — 2. Eclairage électrique : assurances contre les accidents. — 3. Construction d'un nouvel Hospice et transfert de la Mairie à l'Hospice actuel ; rapport des Commissions des Hospices, des travaux et des finances. — 4. Utilisation de l'ancien cimetière. Rapport des Commissions. — 5. Baux communaux : renouvellement. — 6. Plaques indicatrices des rues. Réception de la fourniture. — 7. Puits d'arrosage au cimetière : réception des travaux de maçonnerie. — 8. Dallage des classes de l'école du Centre. Réception. — 9. Pavage d'un tronçon de la rue Négrier prolongée, de la rue Saint-Joseph à la rue Neuve. Exécution de la convention avec le sieur Duquesne. Plans et devis des travaux. — 10. Place du Bas-Chemin. Alignements. — 11. Agrandissement de l'école de la Bataille. Communication. — 12. Amélioration du service postal. Communication. — 13. Dépôt de fumiers. Communication. — 14. Côtes irécouvrables. — 15. Demande de subvention de la société de gymnastique la « Gaulloise ». — 16. Fête du Grimpemont. Demande de subvention. — 17. Dénombrement quinquennal de la population. Vœu tendant à le rendre décennal. — 18. Listes électorales en 1902. Nomination des délégués du Conseil chargés de la revision. — 19. Contributions directes. Liste de proposition des répartiteurs pour 1902. — 20. Questions diverses, etc.

LA FRAUDE. — Le brigadier Delaille se trouvait, durant la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, de service au sentier Dommanchelier, en compagnie d'un douanier de sa brigade, quand il vit venir à lui un jeune homme chargé de contrebande. Arrêté, celui-ci déclara se nommer Georges Cassan, 18 ans, journalier, demeurant à Mouscron, rue de la Station, 35 : il était porteur de 4 kilogs de café, valeur 12 francs, et de 33.000 allumettes, valeur 33 francs.

TOURCOING

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira mardi prochain, 12 novembre, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'ouverture de la session de novembre. Ci-après, la nomenclature d'un certain nombre d'affaires qui, entre autres, seront ou pourront être appelées dans le cours de cette session. Ordre du jour :

Ordre du jour : Compte des dépenses imprévues. — Listes électorales de 1902 : Nomination d'un membre de la Commission de révision et de deux membres de celle de jugement des réclamations. — Contributions directes. Liste des candidats répartiteurs pour 1902. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1902, 1903 et 1904. Mise en adjudication. — Abattoir : proposition de revision des taxes de location et autres perçues en cet établissement. — Impression des budgets et compte administratif communaux. — Usine à gaz : vente des goudrons ; adjudication infructueuse : marché. — Id. : cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des charbons. — Id. : cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des plombs. — Congrégation des dames auxiliatrices du Purgatoire : demande d'autorisation ; avis du Conseil municipal. — Lycée de Tourcoing : demande de bourses communales. — Grands travaux d'utilité publique : délégation des travaux à comprendre dans le nouvel emprunt et fixation des sommes à consacrer pour l'exécution de chacun d'eux. — Délibération à prendre pour continuer la perception de 2 centimes 27 dix-millièmes extraordinaires en 1902, pour travaux de voirie municipale. — Rue de Constantine : demande d'installation d'une conduite d'eau potable formulée par les propriétaires riverains. — Fanfare des trompettes « La Réveuche Tourquennoise » : demande d'augmentation de subvention. — Plan d'alignement du quai de Bordeaux : réclamations produites à l'enquête. — Service des eaux : instance en dommages-intérêts introduite par Mme Cossart, de Marchiennes. Proposition de transaction. — Budget des Hospices et du Bureau de bienfaisance pour 1902. Avis du Conseil municipal. — Budget principal communal pour 1902. — Cessions de terrains à la voie publique. — Réceptions de travaux et fournitures.

— Rapports de Commissions. — Voirie : Ebonage. Cahier des charges pour la fourniture des denrées nécessaires aux chevaux en 1902. — Voirie et finances : demande de classement de diverses rues particulières. — Chemin de fer du Nord. Gare de Tourcoing. Expropriation d'un chemin rural. Attribution de l'indemnité allouée.

MESSE DE LA « *CROIX-ROUGE FRANÇAISE* ». — Nous rappelons qu'une messe solennelle sera célébrée pour les Officiers et Soldats, enfants de Tourcoing, morts au service de la France, le dimanche 10 novembre 1901, à onze heures et demie très-précises, en l'église du Sacré-Cœur, boulevard Gambetta, par les soins du Comité de la Société de Secours aux Blessés militaires et du Cercle des Officiers. Une allocution de circonstance sera faite par M. l'Abbé Reboux, aumônier du pensionnat Saint-Michel. Des places seront réservées pour les autorités. La Musique Municipale prêtera son concours à la cérémonie.

LE CERCLE STÉNOGRAPHIQUE DE TOURCOING invite tous les praticiens à assister aux séances d'entraînement qui ont lieu tous les dimanches matin, de 9 à 11 heures, en son local au café du Basily. Le comité compte que ces séances, très intéressantes pour tous, seront assidûment suivies par les membres du Cercle.

UN OUVRIER BRULÉ PAR UNE EXPLOSION DE FONTE. — Un grave accident s'est produit dans la fonderie de la Tossée, dirigée par MM. André Craye et Cie. C'était dans la soirée d'hier, vers six heures et demie, un ouvrier fondeur, Henri Lackman, âgé de 25 ans, se trouvait dans la cour de la fonderie, occupé à une coulée, quand soudain la fonte faisant explosion atteignit le malheureux qui fut sérieusement brûlé sur toute la partie gauche du corps. M. le docteur Vienne, mandé en toute hâte, ne tarda pas à arriver et donna ses soins au blessé. Le praticien constata des brûlures du premier et du second degré, sur la face antérieure et sur le bord externe du pied gauche et dans la région lombaire. Après avoir été pansé, le blessé a pu être reconduit en voiture à son domicile, rue Cadeau, à Roubaix. Suivant les prévisions, sauf complication, le blessé sera contraint au chômage pendant trois semaines environ.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier, la police a dressé deux contraventions pour jet de corps durs et pour abandon de voiture sur la voie publique.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, vendredi, il est arrivé aux Halles : marée, 2.150 kil. ; harengs, 1.750 kilos ; huîtres, 2.000 kil. ; moules, 100 kil. ; pommes de terre, 350 kil. ; carottes, 50 kil. ; oignons, 75 kil. ; beurre, 42 kilos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de M. P. Delannoy fils, un ouvrier, Victor Patyn, âgé de 50 ans, demeurant rue du Tilleul, 147, s'est contusionné le flanc droit en tombant. M. le docteur Playoust, a conclu à une incapacité de travail d'une huitaine de jours.

— Dans la teinturerie de Mme veuve Florian Delplanque et Cie, rue Desurmont, un ouvrier, Jules Dhellemmes, âgé de 26 ans, domicilié à Mouscron, en mettant du coton sur des bâtons, s'est piqué la paume de la main droite avec un éclat de bois. L'incapacité de travail sera de dix jours ; telle a été la conclusion de M. le docteur Dewyn.

— Un jeune ouvrier imprimeur de chez M. Albert Deltour, rue du Château, le nommé Victor Dalle, âgé de 14 ans, demeurant rue des Poutrains, 188 a eu la dernière phalange du médius gauche écrasée entre la bielle et le porte-rouleau d'une presse à imprimer. M. le docteur Defossez, appelé à donner ses soins au blessé, a jugé nécessaire de pratiquer l'amputation de la partie du doigt endommagée. Un repos de quinze jours à trois semaines a été prescrit à l'ouvrier.

Communications

TOURCOING. — Escrime. — Un groupe d'escrimeurs pris les collégiens, anciens prévôts de regiment, gradés ou non, de vouloir bien s'unir à eux pour tenter un effort afin de développer le goût des armes à Tourcoing. A cet effet, ils les invitent à se rendre les dimanches, de neuf heures à midi, au « Café du Damier », chez M. Ch. Delespaul, 45, rue Nationale, où une salle sera ouverte avec le matériel nécessaire mis à la disposition des tireurs. — G. B.

TOURCOING. — Société de tir et d'instruction militaire des anciens sous-officiers de Tourcoing. — La Société ayant accepté l'invitation faite par la Société de secours aux blessés militaires et le Cercle des officiers de Tourcoing, d'assister à la messe qui sera dite en l'église du Sacré-Cœur, le dimanche 10 novembre, à onze heures et demie, la Commission invite les sociétaires qui seraient désireux d'y assister, de vouloir bien se grouper au local, « Café du Centre », à onze heures très précises du matin. Le même jour, à deux heures, aura lieu, au « Café Moore », boulevard Gambetta, le banquet annuel pour tous les sociétaires et membres honoraires. La Commission espère que tous les membres assisteront à cette belle réunion.

— Mécaniciens. — L'assemblée mensuelle a lieu dimanche prochain, 10 novembre, au local du Syndicat, rue Carnot, 4. Tous les mécaniciens de la ville de Tourcoing sont invités à assister à cette assemblée.

HALLUIN

L'HORAIRE DES TRAINS DU CHEMIN DE FER. — Nous relevons, dans l'horaire des trains pour la saison d'hiver, une anomalie sur laquelle bon nombre de voyageurs se plaignent. Il s'agit du train d'Heyst-sur-Mer à Lille et Paris. Au cours de la dernière saison, ce train quittant Heyst à 10 heures 34 du matin, passait à Ostende à midi 12, arrivait à Menin à 3 heures 24 et correspondait avec le train français qui, à cette même heure, quitte la Belgique, à destination d'Halluin-Tourcoing-Lille et Paris. Ce train desservait utilement la région. Les habitants d'Halluin en particulier y trouvaient leur avantage, car il arrivait à Lille à 4 heures 47 et correspondait avec le train de Paris de 5 heures 40. Depuis le 3 novembre dernier, l'horaire est modifié : l'heure du départ à Heyst n'a pas été changée, mais à Menin et Halluin, il a été retardé de 29 minutes, de sorte qu'en arrivant à Tourcoing, le voyageur entend annoncer le départ pour Halluin et Menin du train de 4 heures 47. A Lille, le train de 5 heures 40, à destination de Paris, a été supprimé ; on n'a plus que la ressource d'attendre celui de 7 heures 15, et encore ce dernier ne comprend-il que des premières et secondes.

LES FUNÉRAILLES de Constant Depuque, la malheureuse victime de l'accident de Comines, ont eu lieu vendredi matin, à huit heures et demie. Le corps avait été ramené vers huit heures de Comines.

L'INCENDIE qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, a détruit une partie de la fabrique de chaises de MM. C. Lemaire et A. Verschaeve, n'entraînera pas le chômage du personnel, qui se compose d'une trentaine d'ouvriers. Ceux-ci ont été installés dans d'autres locaux.

RONCQ

LA GRÈVE. — Les vingt ouvriers du tissage de M. Alphonse Delahousse qui, ainsi que nous l'avons dit, se sont mis en grève, mardi matin, ont cité leur patron en conciliation devant le Conseil de prud'hommes d'Halluin. Jusqu'ici aucune entente n'est encore intervenue.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont.
Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

DEUX MADELEINOIS EN ALLEMAGNE. — LEUR ARRESTATION DÉMENTIE. — Nous avons publié, comme tous les journaux l'ont fait, la dépêche d'Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle), annonçant l'arrestation à Diedenhofen de MM. Thomas, directeur général, et Delannoy, ingénieur de la Société anonyme des « Ateliers de construction de la Madeleine. »

Cette nouvelle était, sinon fausse, du moins considérablement exagérée.

Voici un télégramme que nous avons reçu d'eux :

« Le Cateau, 7 novembre.

» Nous sommes rentrés en France hier. Nous sommes restés à Reims pour affaires. Nous lisons avec surprise dans la « Dépêche » que nous avons été arrêtés en Allemagne. Nous avons bien eu des difficultés, mais nous avons pu reprendre le train suivant, sur la présentation d'une carte d'identité signée par M. le Maire de Lille, le jour même de notre départ.

» THOMAS et DELANNOY. »

Ce qui a donné lieu à la dépêche, c'est sans doute que ces messieurs ont été invités à se rendre dans un poste de police pour décliner leurs noms et qualités. Un reporter allemand trop pressé aura télégraphié à son journal sans s'être complètement renseigné.

LA QUESTION DE L'OCTROI. — La Commission départementale a, dans sa séance de mercredi, examiné, comme nous l'avons dit, le projet présenté par la municipalité lilloise pour les taxes de remplacement de l'octroi.

Le rapport qui résume cet examen conclut comme suit :

« En résumé, le projet présenté par le Conseil municipal de Lille, et qui a donné lieu à de vives protestations dans la presse et de la part des particuliers, ne saurait être admis que s'il était réduit à des proportions en rapport avec les besoins de la Ville et dans les conditions indiquées dans l'exposé qui précède, c'est-à-dire à la somme de 4 millions 400.000 francs.

La ville de Lille, on le sait, demandait six millions.

DANS LA POLICE. — C'est M. Jérôme, commissaire de police, qui occupera le poste de chef de la sûreté. M. Lafignan remplacera très probablement M. Jérôme, au commissariat du 6e arrondissement.

LE R. P. FEUILLETTE, ancien prieur d'Arcueil, vient d'être nommé prieur des Dominicains de Lille, en remplacement du P. Le Vigoureux, qui a succédé, on s'en souvient, au P. Olivier, comme prieur du couvent de la rue de La-Chaise, à Paris.

Or le R. P. Feuillette refuse la charge de prieur de Lille, pour la raison que son état de santé ne lui permet pas de l'accepter.

On a naturellement beaucoup insisté auprès du P. Feuillette pour l'amener à une autre décision, mais il est resté inébranlable.

Personne ne s'étonnera, dit le « Figaro », sachant qu'une charge de prieur n'est guère compatible avec le repos dont le P. Feuillette, encore convalescent, a le plus grand besoin.

L'ancien prieur d'Arcueil a sa résidence au couvent de la rue de La-Chaise, où il s'installera dans une dizaine de jours, mais pour n'y séjourner d'abord que trois semaines, après lesquelles il ira achever sa convalescence dans le Midi.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE. — C'est Me Chiris qui a été chargé par la famille de défendre Alphonse Coyez. C'est le même avocat qui avait été son défenseur lors de sa tentative d'assassinat de la Madeleine.

NOUVELLES RELIGIEUSES

TOURCOING. — Un Père Croisier bénira les chapelets à l'église St-Christophe le dimanche 10, immédiatement après le salut.

WATTRELOS. — Tiers-Ordre de St-François. — Les membres du Tiers-Ordre sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le dimanche, 10 novembre, à onze heures et demie, à l'église St-Vincent-de-Paul.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel sera célébré le lundi 11 novembre 1901, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, pour le repos des âmes : de Dame Sophie DEUWILLE, épouse de Monsieur Jules HEULS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1900, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et de Dame Marie-Louise FIN, veuve de Monsieur Henri DEUWILLE, décédée à Roubaix, le 23 septembre 1901, dans sa 91e année administrée des Sacrements.

— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Depuis le 21 octobre les magasins de la maison Napoléon Vanderplancke sont transférés de la rue Pauvrée à la RUE DE LANNOY, 5, en face la brasserie Delcourt à Roubaix.
MAISON VANDERPLANCKE
TAILLEUR
Confections et Vêtements sur mesure
Draperies françaises et anglaises. PRIX FIXE

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 8 novembre

Présidence de M. Sée, vice-président

UN ACCIDENT A L'EGLISE NOTRE-DAME DE LOURDES, A TOURCOING. — Le 1er avril dernier, tandis que les ouvriers travaillaient à la démolition de l'échafaudage élevé pour la construction de la flèche de l'église Notre-Dame de Lourdes, à Tourcoing, un madrier en tombant à terre, atteignait à la tête un jeune écolier de dix ans, nommé Carlos d'Haeze, lequel entrait justement pour aller au catéchisme avec d'autres petits camarades. Le pauvre enfant fut grièvement blessé aux lèvres et au crâne : un œil fut atteint, et les médecins ont dû tenter une opération qui n'a pas eu les résultats que l'on pouvait espérer, et il est à craindre que l'œil soit pour toujours presque perdu. A la suite de l'enquête, le Parquet poursuivit pour blessures par imprudence un ouvrier charpentier, Polydore Devliegher, qui, le 23 août dernier, fut condamné, par défaut, à six jours de prison ; le prévenu fait aujourd'hui opposition à ce jugement. Devliegher était occupé avec un autre ouvrier à démonter l'échafaudage à la première plateforme : au lieu de descendre posément les planches, il trouva plus commode et plus rapide de les jeter du haut de l'échafaudage dans le chantier : à un moment, l'une des planches, chassée par le vent, dévia et atteignit le malheureux D'Haeze qui passait là. Devliegher nie être l'auteur de l'accident ; pour lui, c'est une planche tombée du haut de la flèche ; mais ce fait est démenti par les témoins ; il n'y avait plus de madriers au haut du clocher. D'ailleurs, quelques minutes avant l'accident, Mme Sidonie Marie, femme Cattoire, cabaretière, rue Fénelon, avait compris l'imminence du danger et s'était fait la remarque que certainement un malheur allait arriver. Après plaidoirie de Me Roche, Polydore Devliegher voit la peine de six jours de prison maintenue, mais il obtient le bénéfice de la loi Bérenger. Son patron est déclaré civilement responsable.

APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS. — Arthur Sabbe, boucher à Annappes, quartier du Bout du Village, est poursuivi pour avoir, le 14 août dernier, exercé de graves violences sur sa jeune femme, Julia Thierry. Depuis quelque temps, cet homme s'enivrait fréquemment et la vie n'était plus tenable pour la malheureuse qui était rouée de coups. Le 14 août, une scène plus grave se produisit : Sabbe saisit un couteau dont il voulut frapper sa femme et lui cassa un manche à balai sur le dos ; puis, la prenant à la gorge, il la serra brusquement. Les voisins intervinrent pour lui faire lâcher prise. « Laissez-moi, criait Sabbe, j'en serai plus vite débarrassé ! » Mme Sabbe se retira chez ses parents à Roubaix ; depuis lors, elle a pardonné à son mari et a repris la vie commune ; à l'audience, elle excuse le prévenu et sollicite sa grâce, puisque maintenant le ménage va bien ; après la pluie, le beau temps. Pour maintenir ce beau fixe, le Tribunal inflige à Arthur Sabbe deux mois de prison avec l'application de la loi Bérenger, qui seront là pour le rappeler au calme par la crainte d'être obligé de les subir.

FEUILLETON DU 10 NOVEMBRE 1901 N° 100

La Mendiante de St-Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIN

Sœurs jumelles

Le président du conseil reprit :

— Niierez-vous avoir commis tous les crimes dont on vous accuse ?

— Non, mon colonel...

— Alors, vous vous avouez coupable ?...

— Oui, mon colonel, oui, je suis coupable, c'est vrai, très coupable, mais à qui la faute ?...

— Comment, à qui la faute ? — à vous, ce me semble...

— Non, mon colonel...

— A qui donc ?

— A ceux qui nous excitaient à la révolte ! — répliqua Servais avec une sorte de sauvage éloquence. — A ceux, les chefs, qui voulaient le chambardement universel pour s'emparer du pouvoir et des écus qui nous poussaient en avant avec des grands mots, nous exaltant, nous grisant de mensonges et d'utopies que nous gobions comme des imbéciles.

Ils nous disaient que de l'insurrection victorieuse naîtraient l'union et la force, et qu'après avoir débouloonné le gouvernement qu'ils rendaient responsable des défaites de l'armée, de l'armistice, de la reddition de Paris défendu par plus de deux cent mille hommes bien armés, nous battrions les Prussiens à plate couture et nous leur donnerions la chasse jusqu'à la frontière, et même plus loin, la baïonnette dans le bas des reins.

Ça nous tournait la tête, tout ça !...

On nous tendait des armes et des verres pleins. — On s'armait et on buvait, et puis, il faut tout dire, un véritable vent de folie soufflait sur Paris... on se complaisait bêtement dans les panaches, les dorures, les galons et les écharpes rouges. — Le b